

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 074-217402445-20260305-2026_03_04-DE

MUNICIPAL S²LO

Séance du 05/03/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-six

le : jeudi cinq mars à dix-neuf heures trente

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire : le 27/02/2026

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PUIS Xavier, PENHOUËT Anthony, LENEVEU Nicolas, POLLET Elodie, HUBRECHT Laetitia, MIEUSSET Sonia, VEDRINE Marie, SAUTOUR Laure, GRAF Thomas.

ABSENTS : MARECHAL Aurélie, NOUASSRIA Eva, RIN Kévin.

Monsieur PUIS Xavier a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2026 03 04 Attribution des subventions 2026

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Considérant que l'attribution des subventions, présentées dans le tableau ci-dessous, revêt un intérêt communal;

La Laurentine (AEPS)	400 €
LOU LAURENTINS	500 €
LES RIOULES	210 €
CLUB DES LOISIRS	230 €
LES CHARVANTS	500 €
COMITE DES FETES	500 €
APE	1 200 €
PREVENTION ROUTIERE	50 €
CORTI ET VERDI	250 €
LA PETITE GOUGE	100 €
MJC LA ROCHE SUR FORON	1 600 €
ADMR	1 080 €
CAF	120 €
SECOURS EN MONTAGNE	100 €
CROIX ROUGE	220 €
NARURE ET ENVIRONNEMENT EN PAYS ROCHOIS	100 €
SOUVENIR FRANCAIS	50 €
GIS	50 €
SAINT-LAURENT DE FRANCE	336.40 €
COLLEGE KARINE RUBY	184 €
LYCEE GUILLAUME FICHET	96 €
ECOLE PUBLIQUE SAINT LAURENT	1 000 €
Total	8 876 €

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le versement des subventions de fonctionnement votées au budget 2026 telles que figurant ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2026 ;
- DIT que la dépense sera prélevée sur l'article 65748 du budget de fonctionnement 2026.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.

Le secrétaire, Xavier PUIS

